



Règlement Général

Salon du Jeu Vidéo 2020 – Tournoi Fortnite 2v2



Association Chartreuse Gaming – 3 Rue des Ecrins – 38380 Saint Laurent du Pont
N° SIRET : 818 283 798 00028
06 30 54 20 67 - contact@chartreuse-gaming.fr – <https://chartreuse-gaming.fr>

Historique des modifications

Date	Version	Description
14/01/2019	1.0	Publication initiale
19/01/2019	1.1	Passage de l'âge minimum de 13 à 12 ans

Sommaire

1. Préambule	4
1.1. Organisateur	4
1.2. Application du règlement	4
1.3. Modifications du règlement	4
2. Informations sur l'événement	5
2.1. Objet de la manifestation	5
2.2. Date, heure et lieu	5
2.3. Nombre de joueurs	5
3. Inscriptions	6
3.1. Méthode	6
3.2. Frais d'inscription	6
3.3. Remplaçants et managers	6
3.4. Dates d'ouverture et de clôture	6
3.5. Âge et joueurs mineurs	6
4. Dispositions légales	7
4.1. Droit de rétractation / remboursement	7
4.2. Droits à l'image	7
4.3. Aptitudes physiques	7
5. Dotations	8
5.1. Montant	8
5.2. Répartition	8
5.3. Modalités de versement	8
6. Règles générales	9
6.1. Matériel	9
6.2. Règles de bonne conduite	9
6.3. Sanctions	9
7. Déroulement du tournoi	10
7.1. Format du tournoi	10
7.2. Validation des résultats de l'équipe	10
7.3. Interruption d'une partie	10
7.4. Equipe incomplète	10
7.5. Comptabilisation des points	10
7.6. Gestion des égalités	11

1. Préambule

1.1. Organisateur

Le tournoi Fortnite du Salon du jeu vidéo est une manifestation coorganisée par les associations Chartreuse Gaming (ci-après « Chartreuse Gaming ») et Pour l'action jeune Chartreuse Guiers (ci-après « le PAJ » ou « PAJ »).

Chartreuse Gaming est une association loi 1901 à but non lucratif domiciliée au 3 Rue des Ecrins 38380 Saint Laurent du Pont et immatriculée par l'INSEE sous le numéro de SIRET 818 283 798 00028.

Chartreuse Gaming est représentée légalement par son président, Monsieur Adrien CUZOL. Ce dernier est joignable par mail à contact@chartreuse-gaming.fr ou par téléphone au 06.30.54.20.67.

Le PAJ est une association loi 1901 à but non lucratif domiciliée au 4 Place du 10^{ème} groupement 38380 Saint Laurent du Pont et immatriculée par l'INSEE sous le numéro de SIRET 420 126 468 00016.

Le PAJ est représenté légalement par son président. Ce dernier est joignable par mail à paj.infos@gmail.com ou par téléphone au 04.76.06.44.23.

1.2. Application du règlement

En vous inscrivant au tournoi Fortnite du Salon du jeu vidéo, vous acceptez sans réticence ou interprétation de respecter l'intégralité de ce règlement.

1.3. Modifications du règlement

Chartreuse Gaming et le PAJ se réservent le droit de faire évoluer le règlement à tout moment.

2. Informations sur l'événement

2.1. Objet de la manifestation

Le tournoi Fortnite du Salon du jeu vidéo est une compétition eSport (compétition de jeux vidéo) amateur sur le jeu Fortnite Battle Royale au format 2vs2. Ce tournoi est réalisé dans un but de divertissement et de promotion de l'eSport à l'échelle régionale.

La compétition donne lieu à une dotation pour les vainqueurs.

2.2. Date, heure et lieu

Le tournoi Fortnite du Salon du jeu vidéo se tiendra le Samedi 1^{er} février 2020 à la Salle du Revol, située au 5 Place du 10 Groupement 38380 Saint Laurent du Pont.

La salle sera ouverte dès 18 heures 30 aux joueurs, et fermera au plus tôt à la fin du tournoi pour un début du tournoi prévu à 19 heures. La fin du tournoi est estimée à 23 heures.

2.3. Nombre de joueurs

Le tournoi est ouvert à 25 équipes soit 50 joueurs.

3. Inscriptions

3.1. Méthode

Les inscriptions doivent être effectuées en ligne via le site internet <http://chartreuse-gaming.fr> par le capitaine d'équipe. Seul le règlement des frais d'inscription fait foi et valide l'inscription. Toutefois, Chartreuse Gaming et le PAJ se réservent le droit de refuser l'inscription d'un joueur ou d'une équipe.

Aucun adhérent ou membre de l'association Chartreuse Gaming ne pourra prendre part au tournoi de quelque manière que ce soit pour des raisons éthiques.

3.2. Frais d'inscription

L'inscription au tournoi est facturée 10€ par équipe.

Ces frais doivent être réglés avant le début du tournoi par carte bancaire sur notre site (dès 13 ans et moyennant des frais de commissions à la charge de l'équipe) ou directement auprès du PAJ.

Dans les deux cas de figure, c'est au capitaine, défini par les joueurs, de payer pour l'intégralité de son équipe.

3.3. Remplaçants et managers

Les managers et joueurs remplaçants ne doivent pas payer de frais d'inscription supplémentaires mais n'auront pas d'espace dédié pour installer leur matériel et devront par conséquent utiliser celui d'un joueur inscrit. Leur venue doit, de plus, être autorisée par retour de mail (contact@chartreuse-gaming.fr) au plus tard 48 heures avant le début de l'événement.

3.4. Dates d'ouverture et de clôture

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 13 janvier 2020 au vendredi 31 janvier 2020.

3.5. Âge et joueurs mineurs

L'âge minimum requis pour s'inscrire au tournoi est de 12 ans. Cette limite minimale est légale.

Les joueurs mineurs doivent faire parvenir par mail (contact@chartreuse-gaming.fr), via les réseaux sociaux de Chartreuse Gaming ou via le PAJ une autorisation parentale signée et avec ses pièces jointes avant le début du tournoi. Un modèle est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://docs.chartreuse-gaming.fr/sjv2020/autorisation_parentale.pdf

Toute équipe ayant au moins un joueur mineur n'ayant pas fourni d'autorisation parentale se verra disqualifiée.

4. Dispositions légales

4.1. Droit de rétractation / remboursement

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, vous ne pouvez pas faire valoir votre droit de rétractation après avoir réservé votre place pour l'événement. Tout achat est ferme et définitif et ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf en cas de force majeure où vous pourrez être remboursé sur simple demande écrite et justifiée, adressée par mail à contact@chartreuse-gaming.fr. En cas d'annulation de l'événement, les joueurs seront remboursés sur simple demande.

4.2. Droits à l'image

En vous inscrivant au tournoi Fortnite du Salon du jeu vidéo, vous autorisez Chartreuse Gaming, le PAJ et l'ensemble de leurs partenaires, de façon expresse et non-équivoque, à utiliser et diffuser des photographies et des enregistrements vidéo et/ou audio enregistrés pendant le présent événement où vous pouvez apparaître, et ce, sur tous les supports et par tous procédés, sans contrepartie financière ni limite de durée.

4.3. Aptitudes physiques

En vous inscrivant, vous certifiez avoir les aptitudes physiques nécessaires pour participer à un tel événement. Vous renoncez donc à toute poursuite à l'encontre des organisateurs en cas d'incident, d'accident ou de blessure.

5. Dotations

5.1. Montant

Le montant des dotations est fixé à 250€.

5.2. Répartition

La dotation, également appelée « cashprize », sera répartie aux trois meilleures équipes de la manière suivante :

- 1^{ère} équipe : 120€ (2*60€)
- 2^{ème} équipe : 90€ (2*45€)
- 3^{ème} équipe : 40€ (2*20€)

5.3. Modalités de versement

Le cashprize sera versé par le PAJ sous la forme de chèques cadeaux ou de bons d'achat. Les détails (type de chèque cadeau ou l'enseigne du chèque cadeau par exemple) seront négociés entre le PAJ et les joueurs. Une fois les détails négociés, le PAJ s'engage à mettre à disposition les chèques cadeaux sous 2 mois.

6. Règles générales

6.1. Matériel

Chartreuse Gaming mettra à disposition de chaque joueur un câble Ethernet (RJ45). Les joueurs ne disposant pas de connectique réseau Ethernet (RJ45) se verront proposer une connexion WIFI, sans garantie de bon fonctionnement. Pour le reste, chaque joueur doit apporter son propre matériel pour jouer (ordinateur ou console ainsi que les périphériques associés). Le PAJ peut également prêter un écran aux joueurs en faisant la demande et dans la limite des stocks disponibles, selon la règle du premier arrivé, premier servi.

Le matériel doit être sain (sans virus) et à jour. Chaque équipe doit posséder le jeu pour lequel il est inscrit et l'avoir mis à jour sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi.

Chaque personne est responsable de son matériel et, ni le PAJ ni Chartreuse Gaming ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable pour la perte, la casse ou le vol d'effets personnels.

6.2. Règles de bonne conduite

Pour respecter la concentration de chacun, il est interdit de diffuser du son dans la salle (par le biais d'enceintes, haut-parleurs, et cetera).

Etant donné certaines limitations techniques, il est interdit d'utiliser le réseau local pour d'autres usages que le tournoi (réseaux sociaux, streaming musical ou vidéo ...). Tout abus ou tentative de contournement des techniques de blocage mises en place pourra être sanctionné.

Un comportement respectueux est exigé. Les pratiques telles que les insultes, les offenses ou le spamming seront répréhensibles.

L'utilisation de programmes tiers ou toute autre action visant à instaurer un avantage non fair-play est strictement interdite. Sont donc prohibés par exemple les programmes de triche et/ou de piratage, les paramètres non inclus dans les paramètres par défaut, les macros et plus généralement toute pratique antisportive, ainsi que l'utilisation intentionnelle de failles du jeu.

Nous vous invitons à utiliser le canal de votre équipe sur le serveur Discord de Chartreuse Gaming (<https://discord.gg/invite/ENY2nV6>) afin de faciliter la communication avec les arbitres.

Nous vous demandons également d'arriver avec des périphériques chargés afin d'éviter de trop solliciter le réseau électrique de la salle. Nous pouvons à tout moment demander aux joueurs de débrancher certains appareils non essentiels comme les téléphones portables.

6.3. Sanctions

Les sanctions sont variées (avertissement oral, annulation d'une partie, retrait de points, exclusion du tournoi ...) et sont prononcées sans recours possible par les responsables de Chartreuse Gaming. Les sanctions en fonction des faits seront fixées à la libre appréciation de ceux-ci.

En cas de désaccord avec une décision, l'avis des organisateurs prévaut sur celui des joueurs.

Le(s) joueur(s) exclu(s) ne pourra(ont) en aucune manière prétendre au remboursement des frais d'inscription.

7. Déroulement du tournoi

7.1. Format du tournoi

Entre le début du tournoi (aux alentours de 19h) et la fin du tournoi (23h), les équipes seront libres de lancer autant de parties qu'elles le souhaitent, chaque partie terminée rapportant un nombre de points. Les parties seront lancées en mode Battle Royale Duo avec le matchmaking grand public. Les points des parties terminées après 23h ne seront pas comptabilisés.

Le classement est ensuite établi en fonction du nombre de points gagnés par chaque équipe.

7.2. Validation des résultats de l'équipe

A la fin de chaque partie, les joueurs doivent lever les mains distinctement en laissant accessible le tableau des résultats. Un arbitre viendra relever le nombre d'éliminations et la position finale de l'équipe.

Si, lors de la venue des arbitres, le tableau des scores n'est plus accessible, la partie n'est pas comptabilisée.

7.3. Interruption d'une partie

Si, pour une quelconque raison (problème technique, erreur de manipulation ou demande d'un arbitre par exemple), une partie vient à être interrompue, aucun point n'est comptabilisé pour la partie qui était en cours.

7.4. Equipe incomplète

Si une équipe n'est plus composée de 2 joueurs (à cause de retard ou départ anticipé par exemple), l'équipe n'est plus autorisée à jouer.

7.5. Comptabilisation des points

2 éliminations valent 1 point. Dans le cas d'un nombre d'éliminations impair le nombre de points est arrondi au multiple de deux inférieur (Exemple : 3 éliminations = 1 point).

Des points sont également gagnés en fonction du classement final :

- Victoire Royale = 25 points ;
- Top 2 = 20 points ;
- Top 3 = 18 points ;
- Top 4 à Top 6 = 14 points ;
- Top 7 à Top 8 = 10 points ;
- Top 9 à Top 12 = 6 points ;
- Top 13 à Top 24 = 3 points ;
- Top 25 à Top 50 = 0 point.

7.6. Gestion des égalités

En cas d'égalité, trois critères seront appliqués successivement jusqu'à départager les équipes :

- 1^{er} critère : le nombre de victoires royales ;
- 2^{ème} critère : la moyenne d'éliminations ;
- 3^{ème} critère : la moyenne de classement ;

Si malgré l'application de ces 3 critères, l'égalité est toujours parfaite, les équipes sont départagées au pile ou face.